

Sur la voie des territoires "Eau-Responsables"



Roannais Agglomération Roannaise de l'Eau



Population

100 000 habitants en 2015

Géographie

40 communes sur 728 km².

4 bassins hydrographiques.

Organisation du territoire

Roannais Agglomération (communauté d'agglomération) et Roannaise de l'Eau (syndicat mixte) gèrent ensemble le grand cycle de l'eau : assainissement, eaux pluviales, alimentation en eau potable, milieux aquatiques et protection contre les inondations.

Principaux défis et enjeux :

La gestion durable de l'eau pluviale sur le territoire et la sensibilisation des citoyens.



4 niveaux d'actions

- 1 - Des services d'eau durables pour tous
- 2 - Une conception urbaine sensible à l'eau
- 3 - Une ville connectée à son bassin versant
- 4 - Des communautés "Eau-Responsables"

5 briques

- Une vision
- Une gouvernance
- Des connaissances et des compétences
- Des outils de planification
- Des outils de mise en œuvre



Une structure unique pour une politique de l'eau cohérente.

La volonté des élus du territoire est de bénéficier d'une structure portant les compétences de l'ensemble du grand cycle de l'eau. Pour cela, il a été créé en 2005 Roannaise de l'Eau (syndicat mixte). Outre l'assainissement et l'eau potable, la structure gère également l'eau pluviale, les milieux aquatiques et l'inondation. Le pilotage de toutes ces compétences au sein d'une seule et unique structure permet d'avoir une politique liée à l'eau sur le territoire qui soit totalement cohérente.

L'un des enjeux pour les années à venir porte sur la gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales génèrent des désordres, sur les systèmes d'assainissement comme sur les milieux aquatiques. Il s'agit d'un travail de long terme, qui s'est progressivement ancré dans les enjeux du territoire et pour lequel les élus se sont petit à petit forgé une conviction.

Le syndicat a décidé de développer une politique de gestion des eaux pluviales au cas par cas, en gardant à l'esprit que tout ce qui pourra être infiltré ou restitué au plus près de la chute de la goutte d'eau sera bénéfique pour demain. Le tout tuyau ne peut plus être la solution à l'accroissement des débordements des réseaux lié à une urbanisation croissante.

De plus, l'arrêté du 21 juillet 2015 qui impose la mise en conformité des réseaux, la révision du Schéma Directeur d'Assainissement qui conduit à la réduction des volumes déversés par les réseaux unitaires, et les recommandations du SAGE Loire en Rhône-Alpes, sont autant d'éléments réglementaires qui inciteront à la déconnexion des surfaces imperméabilisées.

Enfin, vis-à-vis du risque inondation, cette démarche permet de réduire les risques et de sensibiliser les acteurs.

Les 4 niveaux d'actions pour un territoire " Eau-Responsable ".

1. Des services d'eau durables pour tous

- **Restaurer les milieux aquatiques et leurs écosystèmes :**
Réduire les déversements d'eaux usées non traitées par temps de pluie dans le milieu naturel
- **Réduire les quantités d'eau et d'énergie utilisées :**
Améliorer l'efficacité des stations de traitement de l'eau potable et d'épuration (réduction des réactifs, énergie, ...)
- **Réutiliser les ressources en eau, récupérer l'énergie liée à l'eau, recycler et valoriser les sous-produits :**
Encourager la réutilisation des eaux pluviales en milieu urbain (arrosage, toilettes,...) et valoriser les boues d'épuration
- **Développer une approche systémique intégrée en lien avec les autres services urbains :**
Une seule structure portant les compétences de l'ensemble du grand cycle de l'eau et un interlocuteur unique pour les aménageurs
- **Augmenter l'adaptabilité des systèmes et garantir la multiplicité des solutions (et ressources)**
Garantir un service avec un panel de solutions variées et adaptées aux différentes problématiques.

2. Une conception urbaine sensible à l'eau

- **Une conception urbaine permettant des services d'eau durables :**
Notion de "Ville perméable" pour assurer une meilleure qualité des milieux aquatiques et une résilience efficace lors des fortes pluies
- **Des espaces urbains conçus pour réduire les risques liés aux inondations :**
Déconnexion des surfaces imperméabilisées dans le cadre de nouvelle construction et incitation pour l'existant
- **Un cadre de vie amélioré avec de l'eau visible :**
Une communication autour des aménagements/projets créés
- **Des matériaux urbains adaptés pour minimiser leur impact sur la pollution de l'eau :**
Préconisation de matériaux perméables pour réduire le ruissellement et le débordement des réseaux

Une vision claire pour une stratégie partagée .

Depuis 2008, Roannaise de l'Eau a développé une démarche visant à réduire les volumes d'eaux collectés dans les réseaux unitaires afin de réduire les rejets aux milieux naturels. Différentes actions ont été menées sur le territoire à l'échelle de la parcelle en collaboration avec les élus, les services communaux, les aménageurs, les services d'urbanisme et les financeurs.

La vision de Roanne Agglomération consiste à préserver durablement la qualité de l'environnement et des écosystèmes aquatiques en préservant le cycle naturel de l'eau en milieu urbain, en augmentant les surfaces naturelles et la perméabilité du territoire.



Cérémonie de signature des principes de l'IWA, le 26 septembre 2017, à Lyon.

3. Une ville connectée à son bassin versant

- **Une planification urbaine qui tient compte de la disponibilité de la ressource en eau :**
Coordination du schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP), du schéma directeur en assainissement (SDA) et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) et des contrats de rivières avec la planification urbaine (SCOT)
- **La protection de la qualité de la ressource en eau :**
Portage des contrats de rivière
- **Une anticipation face aux événements extrêmes :**
Gestion des barrages et des bassins de rétention, identification des corridors hydrauliques

4. Des communautés "Eau-Responsables"






- **Des citoyens impliqués :**
Communication élargie auprès des citoyens
- **Des professionnels des différents domaines (finance, technique, social) conscients des co-bénéfices de l'eau**
Echange et communication entre les différents services de Roannais Agglomération et Roannaise de l'Eau lors de la mise en place de projets
- **Des équipes projets pluridisciplinaires :**
Echange actif avec différentes associations (membre actif du GRAIE, ADOPTA) et les aménageurs du territoire
- **Des autorités organisatrices qui impulsent et soutiennent la mise en œuvre des Principes :**
Soutien politique important pour la gestion globale du grand cycle de l'eau des élus du territoire

Le Centre Technique d'Exploitation.

Roannais Agglomération et Roannaise de l'Eau se sont dotés d'un nouveau Centre Technique d'Exploitation partagé, sur une surface de 25 ha, dans un souci de réduction des coûts de conception et de fonctionnement. Cette opération s'inscrit dans une démarche environnementale, qui se veut exemplaire pour les futurs aménagements du territoire. Sa conception intègre notamment une gestion des eaux pluviales à la parcelle, via différents aménagements de rétention et d'infiltration. L'objectif est de réduire au maximum les volumes rejetés au réseau public et de favoriser l'infiltration.



Les 5 briques mobilisées pour aller vers un territoire "Eau-Responsable".

 Une vision	 Une gouvernance	 Des connaissances et des compétences	 Des outils de planification	 Des outils de mise en œuvre
<p>L'exploitation de toutes les compétences au sein d'une seule et unique structure. Cette organisation permet d'avoir une politique de gestion publique de l'eau cohérente sur le territoire.</p>	<p>Tous les élus travaillent ensemble pour mettre en œuvre un plan d'action pour une adaptation au changement climatique.</p> <p>Une étude est en cours pour la mise en place d'une nouvelle compétence GEMAPI. Nous échangeons avec les territoires voisins sur la stratégie et les actions à mener.</p>	<p>Des compétences regroupées sous une même structure.</p> <p>Roannais Agglomération / Roannaise de l'eau est membre actif du GRAIE, de la FNCCR et de différentes structures d'échanges de connaissances et de pratiques</p>	<p>Intégration du zonage eaux pluviales dans les PLU pour les 40 communes du territoire.</p> <p>Prise en compte des nouvelles prescriptions du schéma directeur d'assainissement.</p>	<p>Une structure et des moyens pilotés en interne pour assurer la mise en œuvre des actions.</p>

